

COMMUNE DE RENCUREL (ISERE)
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 FEVRIER 2014

Présents : Mme Cécile BRAIDA et MM. Didier LATTARD, Michel EYMARD, Christian STANZER, Fabrice RENCUREL, Renaud CALLET et Julien GUERIN.

Excusés : Viviane FOURRIER, Jérôme ZANELLA

Secrétaires de séance : Christian STANZER et Mylène BORRELLI.

Monsieur le Maire liste les points à l'ordre du jour de la séance du 27 février 2014, et propose de rajouter un point à cet ordre du jour : arrêt minute pour la P'tite Pause.

Il donne ensuite lecture du compte-rendu de la séance du 16 janvier 2014, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1. Vote des comptes administratifs, commune, eau et assainissement, chaufferie

Suite à la présentation complète des comptes administratifs, Monsieur le Maire informe des résultats :

- Compte administratif principal de la Commune 2013

		Fonctionnement	Investissement
RECETTES	Réalisations	403 808,11 €	422 718,49 €
DEPENSES	Réalisations	332 538,41 €	405 420,72 €
	Résultats	+ 71 269,70 €	+17 297,77 €

- Compte administratif annexe Eau&Assainissement 2013

		Fonctionnement	Investissement
RECETTES	Réalisations	63 379,41 €	338 148,87 €
DEPENSES	Réalisations	40 599,41 €	287 141,14 €
	Résultats	+ 22 780,00 €	+ 51 007,73 €

- Compte administratif annexe Chaufferie 2013

		Fonctionnement	Investissement
RECETTES	Réalisations	0 €	200 000,00 €
DEPENSES	Réalisations	1 323,96 €	86 047,90 €
	Résultats	- 1 323,96 €	+ 113 952,10 €

Monsieur le Maire se retire pour permettre le vote des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2013 de la Commune, du service Eau&Assainissement et de la chaufferie.

Monsieur le maire indique que l'affectation des résultats sera réalisée après les élections municipales ainsi que le vote du budget 2014.

Le budget 2014 sera tout de même préparé et présenté lors du prochain conseil le vendredi 14 mars 2014 à 18H30.

2. Convention avec le SEDI pour l'éclairage public

La réglementation impose aux collectivités de remplacer les éclairages à base de ballons fluorescents,

qui sont énergivores et surtout contiennent du mercure.

A Rencurel, il reste quelques candélabres de ce type à la Lauze et au Col.

Ce projet est conduit au niveau de la communauté de communes. Le SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère) a proposé une convention pour réaliser le changement des lampes.

Lors du conseil municipal du 18 octobre 2013, les élus ont approuvé le dossier préalable aux travaux fourni par le SEDI. Cet avant-projet stipulait une participation financière prévisionnelle de la commune pour les travaux d'un montant de 3 288 €, auxquels il faut rajouter 114 € pour les frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Le dossier est actuellement en phase projet, et il convient de délibérer à nouveau.

Le montant TTC des travaux s'élève à 14 762 €. La participation financière prévisionnelle de la commune pour les travaux est de 4 015 €, auxquels il faut rajouter 140 € pour les frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Après délibération, les élus approuvent à l'unanimité le projet de travaux et le plan de financement de l'opération, prend acte de la contribution de la commune aux investissements établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération d'un montant prévisionnel total de 4 155 €, et mandate le maire pour signer la convention correspondante.

3. Convention Certificat d'Economie d'Energie CEE

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), créé par les articles 14 à 17 de la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE), constitue l'un des instruments phare de la politique de maîtrise de la demande énergétique.

Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et nouvellement les carburants pour automobiles). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

Les « obligés » peuvent soit réaliser eux-mêmes les mesures d'économie d'énergie, soit acheter des certificats aux non-obligés, soit payer une surtaxe à l'État.

La commune a contacté plusieurs organismes qui proposent leur service pour valoriser les économies d'énergie réalisées lors de travaux, en établissant les dossiers nécessaires pour bénéficier du dispositif CEE et vendre les certificats correspondants.

Monsieur le maire propose de signer une convention de mandats avec VALOENERGIE qui applique une commission de 15% du montant HT de la vente des CEE. La présente convention prendrait effet à compter de sa signature, et ce pour une durée de un an ; sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis de deux mois avant l'extinction de chaque période, il sera ensuite reconductible tacitement par 3 fois à échéance de chaque période annuelle, sa durée totale, reconductions comprises, n'excédant pas 4 ans.

Le montant de la vente des certificats, pour la chaufferie du Col de Romeyère, s'élèverait à 32 000 € HT environ. Les travaux du gîte du Col et du bâtiment de la mairie sont également éligibles.

Après délibération, les élus, approuvent à l'unanimité cette proposition et autorise le maire à signer la convention avec VALOENERGIE.

4. Voirie communale

Monsieur le Maire rappelle que le 21 janvier 2013, les élus ont décidé d'adhérer à un groupement de commandes de la CCBI pour lancer une consultation pour un marché à bon de commande pour les travaux d'entretien et de renforcement de la voirie communale.

Suite à cette consultation, l'entreprise Chambard a été retenue et une convention d'une durée d'un an reconductible 3 fois a été signée.

Il convient de se prononcer pour reconduire la convention pour une durée d'un an et également sur un avenant au marché qui modifie les clauses de retenue de garantie.

Après délibération, les élus, décident à l'unanimité de reconduire l'adhésion au groupement de commandes proposée par la CCBI, pour les travaux d'entretien et de renforcement de la voirie communale, et approuvent l'avenant au marché.

5. Vente de ferraille

Monsieur le Maire indique qu'il convient de prendre une délibération pour facturer la ferraille que les employés communaux ont emportée récemment à GDE Veurey.

Le prix de la tonne pour de la ferraille du type « platinage » est de 105 € HT et 550 kg + 920 kg ont été déposés, ce qui correspond à un montant de 57,75 € + 96,60 €.

Après délibération, les élus décident à l'unanimité de vendre la ferraille à GDE Veurey pour un montant de 154,35 €.

6. Achat de terrain pour un emplacement réservé de l'extension du cimetière

Dans le POS encore en vigueur, un emplacement réservé est envisagé pour agrandir le cimetière, du côté nord, d'une largeur de 35 mètres environ et d'une superficie de 1370 m² environ. Dans le cadre de l'instruction du PLU, il est prévu de réduire cet emplacement réservé à une largeur de 10 mètres, soit une superficie de 380 m² environ, et de rendre constructible la partie restante, d'une superficie de 1000 m² environ.

Monsieur le maire propose que la commune se porte acquéreur de l'emplacement réservé prévu dans le cadre du PLU. Les domaines ont évalué cet emplacement, d'une superficie de 380 m² environ, à 1500 €, soit 4€ environ le m².

Mme Danièle GLENAT, propriétaire de la parcelle accepte cette proposition dans la mesure où la partie sortie de l'emplacement réservé devient constructible, comme prévue à ce jour dans le PLU.

Après délibération, les élus décident à l'unanimité d'acquérir à Mme Danièle GLENAT une bande de terrain de 10 mètres de large au nord du cimetière, correspondant à l'emplacement réservé prévu dans le cadre de l'instruction du PLU, pour un montant de 1500 €, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de la commune. Cette acquisition sera réalisable dès l'approbation du PLU.

7. Requalification de l'entrée ouest de la Balme

Ne disposant pas de tous les éléments nécessaires pour se prononcer, Monsieur le maire propose de remettre ce sujet à la prochaine séance.

8. Création d'un poste de rédacteur

Mylène BORRELLI a été promue au grade de rédacteur territorial le 6 février 2014.

Le centre de gestion a examiné le dossier qu'elle a déposé en novembre 2013 et s'est prononcé favorablement en tenant compte de plusieurs critères : la valeur professionnelle sur la base des fiches de notation, le parcours de formation, l'ancienneté dans la fonction, la place de l'agent dans l'organigramme de la mairie, le profil de poste occupé et les missions confiées....

A titre indicatif en 2013, il y avait 43 postes de rédacteur ouverts à la promotion interne. Il y a environ 38 nominations de prévues pour 2014.

Mylène BORRELLI est actuellement Adjoint administratif territorial principal de 2nde classe, Echelle 5, Echelon 6, indice majoré 338.

Il convient de se prononcer sur la création d'un poste de rédacteur, correspondant au nouveau grade de Mylène BORRELLI. Après une période de 6 mois comprenant une formation de 5 jours, elle pourra passer titulaire à ce poste et le poste d'adjoint administratif territorial principal de 2nde classe qu'elle occupe actuellement pourra être supprimé.

Après délibération, les élus décident à l'unanimité de créer un poste de rédacteur à partir 1^{er} mars 2014 qui sera occupé par Mylène BORRELLI et la félicitent pour cette promotion.

9. Arrêt minute pour la P'tite Pause

La P'tite Pause souhaiterait que la commune identifie 2 places de stationnement du type « arrêt minute commerce », afin de faciliter l'arrêt des véhicules de leurs clients.

Après délibération, les élus décident à l'unanimité de réserver les 2 emplacements situés en face de la maison BORRELLI pour faciliter le stationnement des véhicules des clients des commerces aux jours et heures d'ouvertures. Un arrêté sera pris dans ce sens et une signalétique spécifique du type « arrêt minute commerce pendant les heures d'ouverture » devra être installée.

Divers

- Frédéric LATTARD a proposé à la commune le rachat du lot de planches stocké à la Scie pour un montant de 200 €. Après débat, les élus décident de ne pas répondre favorablement car ces planches pourraient être utilisées (bardage garage communal ou autre). Si vraiment aucun usage n'est prévu dans les mois à venir, la commune pourrait vendre le lot de planches en publiant une annonce.
- La Scie : les travaux d'électricité sont finis et Sylvacharpente doit installer un auvent devant la porte de la cuisine et la porte du local de chasse.
- Sylvacharpente a différé son installation à la Scie et étudie la possibilité d'achat d'un local au village.
- Clocher : Sylvacharpente a installé les abat-sons.
- Eglise : les offres concernant l'analyse des pierres et des joints sont en cours d'analyse par le bureau d'études BMI. La commune attend un avis avant de poursuivre.
- Bibliothèque : les travaux d'aménagement de la salle annexe ont démarré.
- Le Conseil Général vient d'envoyer le planning définitif du programme de travaux dans les gorges de la Bourne pour l'année 2014. Celui sera affiché et publié dans l'Air du Temps.
- Municipales : le bilan du mandat a été présenté lors de la réunion publique du 7 février et les planches sont en ligne sur le site internet de la commune.

La séance est levée à 21h30.

Didier LATTARD

Michel EYMARD

Christian STANZER

Renaud CALLET

Julien GUERIN

Fabrice RENCUREL

Cécile BRAIDA